

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Renaud Van Ruymbeke	7
Table des sigles et des abréviations	11
Introduction	13
L'Appel de Genève comme cas d'étude	17
Pour un usage circonscrit de la notion d'« européanisation »	18
Les bornes chronologiques : 1996-2001	25
Première partie : La construction d'une mobilisation de magistrats en Europe : la lutte contre « la criminalité organisée »	29
Chapitre 1 : L'appel de Genève de 1996 : d'une prise de parole individualisée de magistrats à l'édification d'une cause judiciaire dans « l'espace public européen »	35
1.1. La mise en relation transnationale d'entrepreneurs de cause provenant de champs hétérogènes	36
A. Un noyau d'acteurs extra-judiciaires	36
a. Denis Robert, l'ancien journaliste d'investigation	36
b. Laurent Beccaria, l'éditeur militant	38
B. L'activation d'un réseau transnational de magistrats	44
a. Le réseau embryonnaire : Genève-1994	45
b. Des réseaux de magistrats préconstitués dans le cadre d'enquêtes transnationales	47
c. La réactivation et l'élargissement d'un réseau d'interconnaissance professionnel	53
C. L'accumulation de ressources individuelles	57
a. Une notoriété judiciaire qui dépasse le cadre professionnel	57
b. Une relative indépendance à l'égard du politique et du judiciaire	72
c. Des engagements individuels	74
d. Des relations médiatiques en recomposition	77
1.2. La pluralité des stratégies de publicisation du manifeste	81
A. Stratégies médiatique et éditoriale	82
a. Le manifeste et <i>La justice ou le chaos</i>	83
b. Des logiques internes au champ journalistique	88
B. La stratégie associative et pétitionnaire : l'association <i>Égalité devant la loi</i> en France	91
a. La mise en forme pétitionnaire dans la sphère judiciaire	92
Rallier par le canal syndical	93
Rallier les magistrats à l'Appel de Genève sans les magistrats de l'Appel de Genève	95

L'impact d'une pétition dans la magistrature	99
Une mobilisation atypique dans la magistrature ?.....	101
La pétition : un registre d'action intellectuel	102
La recherche d'une forme d'action adaptée aux spécificités de la magistrature ?	103
b. Une tentative d'élargissement de la cause à la société civile.....	113
L'absence de porte-parole légitime	114
La fluidité des intérêts représentés dans l'association	118
Des sympathisants aux aspirations hétérogènes	120
1.3. Les enjeux politiques d'une mobilisation de magistrats.....	125
A. Un procédé de montée en généralité : un discours construit sur l'antithèse « démocratie <i>versus</i> criminalité organisée ».....	126
a. Une cause « sans appel » : la défense de la démocratie.....	127
b. « La criminalité organisée » : une catégorie de pensée floue et englobante.....	127
B. La coopération judiciaire européenne et l'indépendance de la justice : des objectifs sectoriels différenciés ?.....	130
a. La revendication d'indépendance des magistrats.....	131
b. La corrélation entre l'exigence d'indépendance et la mise en application des accords de Schengen	134
c. L'Europe : une fenêtre d'opportunité	135
Chapitre 2 : L'Appel de Genève comme symptôme de l'évolution du répertoire d'action des magistrats : l'eupéanisation du modèle du « nouveau juge »	139
2.1. Un procédé de légitimation fondé sur « une conception notariale » du travail judiciaire.....	142
A. La valorisation d'une virtuosité en matière de lutte contre la criminalité organisée.....	143
a. « La criminalité organisée » comme enjeu fédérateur.....	144
b. La valorisation d'une virtuosité et d'une menace d'envergure européenne.....	145
B. La vertu en commun : mise à distance de la hiérarchie judiciaire et posture apolitique.....	148
a. Des juges « de base » ?	149
b. Des magistrats pauvres en ressources syndicales ?	153
c. Une posture apolitique ? L'ambivalence des magistrats de l'Appel : héritiers et contre-figures des « juges rouges »	164
d. L'Appel comme vecteur d'une conception revisitée du modèle du « nouveau juge »	172
2.2. Occuper une nouvelle place dans la Cité.....	177
A. Une place favorisée par l'activation des médias et la production de récits autobiographiques	180
a. La contribution des médias à l'émergence de la menace criminelle et de la figure du « nouveau juge » dans l'espace public	181
b. La vague des récits autobiographiques de juges.....	187
B. « Les derniers remparts avant le chaos » : la légitimité du « juge-tribun »	191

2.3. L'appel de Genève : une action protestataire tournée vers « l'Europe »	196
A. Une « protestation collective européenne »	197
B. La/les cible(s) de la mobilisation	200
a. L'Europe comme cible ; oui, mais quelle Europe ?	201
La dualité des cibles institutionnelles européennes	202
Une conception ambivalente de « l'Europe » : une construction politique salvatrice et pathogène	205
b. Les cibles nationales	207
Conclusion de la première partie	209
Seconde partie : Traitement institutionnel et usages professionnels d'une mobilisation de magistrats dans l'arène de l'Union européenne : le travail de politisation de l'appel de Genève	211
Chapitre 3 : Une « cause entendue » et transformée dans l'Union européenne	215
3.1. Un contexte d'institutionnalisation des questions judiciaires et criminelles	217
A. L'avènement des questions judiciaires dans l'arène européenne	218
B. « La criminalité organisée » comme figure institutionnalisée de la menace	220
3.2. Le recentrage des problèmes judiciaires et criminels européens autour de l'enjeu des fraudes communautaires	225
A. Les acteurs principaux de la lutte contre les fraudes communautaires	226
a. Le rôle de la Cour des comptes européenne et de la CoCoBu	227
b. Le rôle de la DG du Contrôle financier et de l'UCLAF à la Commission	229
B. La pression des dénonciations publiques de « gabegie communautaire »	232
C. Le <i>Corpus Juris</i> : un projet objectivant l'ambition commune de lutter contre les fraudes communautaires	234
a. L'inclusion de juristes	234
b. Les experts réunis autour de Mireille Delmas-Marty	239
c. Le projet proposé en 1997	241
d. Le paradigme de l'organisation criminelle dans les fraudes communautaires	241
3.3. Le recours aux magistrats de l'Appel : entre reconnaissance d'une expertise judiciaire et stratégie de légitimation	243
A. Les médiateurs institutionnels et politiques de l'Appel	244
B. La requalification de la menace à l'échelle européenne : un procédé multilatéral de légitimation	246
Chapitre 4 : Le travail du judiciaire sur lui-même : la capitalisation de l'Appel de Genève par MEDEL	251
4.1. Le travail de réappropriation de l'Appel de Genève par les magistrats de MEDEL : le colloque « La Justice entravée » de 1997	252
4.2. Un difficile positionnement de MEDEL dans l'arène des Communautés-Union	255
A. Genèse d'un groupement européen de magistrats de gauche	255

a. Une coalition de syndicats nationaux	257
b. La dimension interpersonnelle du « réseau médélien »	261
c. Christian Wettinck, le leader charismatique des premiers temps de MEDEL	262
B. Les contraintes organisationnelles du groupe induites par le poids du national	266
C. L'insertion dans des espaces de jeu fortement concurrentiels	270
D. Un répertoire d'action peu visible qui privilégie le site institutionnel du Conseil de l'Europe	272
a. L'entre soi des colloques ou l'expertise indirecte	273
b. Expertise directe et représentation des intérêts de la magistrature auprès du Conseil de l'Europe : l'exemple du statut européen des juges	276
La Déclaration de Palerme	277
Influence et modes d'influence de MEDEL	279
L'étiage entre la déclaration de Palerme et la charte de 1998	280
c. Les obstacles à l'influence de MEDEL au Conseil de l'Europe	281
E. L'ébauche d'un travail de lobbying auprès des Communautés- Union	285
4.3. MEDEL : symptôme et site de l'acculturation des magistrats au niveau européen	289
A. Une communauté d'enjeux avec les magistrats de l'Appel	291
B. Une posture apolitique qui prend ses distances avec le syndicalisme	292
a. Cacher ce label syndical... ..	293
b. Effacer la dimension politique : dépolitiser	295
C. La perméabilité des réseaux : Edmondo Bruti Liberati et Benoît Dejemeppe, des acteurs d'interface	297
Chapitre 5 : La relance de l'enjeu judiciaire pénal européen après 1996. Compromis intergouvernemental <i>versus</i> solution de l'intégration européenne	305
5.1. La relance d'une catégorie d'action publique centrée sur la lutte contre la criminalité organisée : coopération intergouvernementale et reconnaissance mutuelle des décisions de justice	307
A. Un terrain intergouvernemental propice à la relance du projet de coopération pénale avant 1996	307
B. L'inflation normative après l'Appel de Genève	308
C. L'émergence du domaine JAI à la Commission à la fin des années 1990	311
5.2. <i>Corpus juris</i> et Eurojust : deux projets en compétition lors de la CIG de Nice (2000), deux réseaux en action	318
A. L'affrontement entre deux visions du monde	321
B. Une tentative d'influence : le Manifeste de Strasbourg (19-20 octobre 2000)	321
C. L'échec du <i>Corpus juris</i> à Nice et le Livre vert sur le procureur européen	325
Conclusion de la deuxième partie	329
Conclusion	331

Le cheminement d'un discours sur la criminalité organisée : les réseaux d'acteurs en action.....	332
Les réseaux professionnels.....	332
Les réseaux institutionnels européens.....	334
Structures d'opportunité et processus croisés de légitimation	335
Les transformations professionnelles : l'eupéanisation des « nouveaux juges »	336
L'Appel de Genève : une mobilisation réussie ?.....	337
Annexes	341
Sources et bibliographie	369
Sources.....	370
1. Sources documentaires	370
2. Sources orales.....	378
Bibliographie.....	382
Table des encadrés, des illustrations et des tableaux	409